



BOIS LE ROI, le jeudi 7 novembre 2024

PROCES VERBAL

Conseil d'administration du jeudi 07 novembre 2024

Le conseil d'administration (CA) du collège Denecourt de Bois-le-Roi s'est réuni jeudi 7 novembre 2024 sur convocation de sa présidente en date du 17 octobre 2024.

Annexe 1 : convocation et proposition de l'ordre du jour du CA.

Annexe 2 : feuille de présence et d'émargement

Annexe 3 : infographie présentant les instances

Annexe 4 : protocole RCD

Madame MENDES, Principale du collège, assurant la présidence, constate que le conseil est composé de 19 membres présents.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement se tenir.

1. Secrétaire de séance :

M. Bonnet prendra note du compte rendu de la réunion.

Ordre du jour et présentation des représentants du CA

Tour de table/ fonctionnement du CA

1. Nomination du secrétaire de séance (enseignants)
2. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 24 septembre 2024
3. Installation des instances pour l'année 2024-2025 (docs 1 et 2)

I – QUESTIONS BUDGETAIRES ET DE GESTION

4. Echanges avec l'Angleterre et l'Allemagne
Voyage Fribourg et Voyage à Lancieux
5. DBM
6. Convention d'occupation précaire
- 6bis. Convention piscine

II – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

7. Charte conseil d'administration année 2024-2025
8. Protocole plan RCD collège Denecourt
9. Tableau de répartition des IMP et information part de pacte

Mme Mendes précise qu'un nouveau décret de 2020 a simplifié les instances en raison de la crise sanitaire (commission permanente plus obligatoire, ordre du jour proposé par le CE sans avoir à le voter).

Mr Bonnet demande jusqu'à quand on peut ajouter un ordre du jour. Mme Mendes répond qu'on peut le faire jusqu'au début du conseil et propose de l'inscrire dans le règlement intérieur du CA.

Mr Bonnet rappelle que tout membre du CA peut proposer d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Mme Mendes précise que les convocations sont envoyées 8 jours avant la tenue du conseil, sauf en cas de CA exceptionnel (1 jour). Les questions diverses doivent être envoyées au moins 48h avant le CA.

2, Approbation du compte-rendu du 24/09/2024

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	19	Pour l'adoption :	19
Votants :	19	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

3. Installation des instances 2024-2025

Mme Mendes explicite le rôle des instances (cf. document en annexe) :

Commission éducative : deux commissions sont déjà programmées.

L'objectif est de porter un regard croisé (représentants parents, élèves, enseignants, et direction) sur la situation d'un élève qui ne respecte pas les règles de vie de l'établissement, pour trouver solutions positives. La commission éducative ne sanctionne pas.

Conseil de discipline : il n'est pas possible d'échanger les suppléants sur cette instance. Le conseil de discipline pose une sanction qui peut aller jusqu'à exclusion définitive mais reste une démarche éducative. La sanction est personnalisée.

Mr Vitrant indique que la PEEP souhaite inverser un titulaire (Maya Tabiti) et son suppléant (Raphael Molenat) seulement pour cette instance. L'échange sera pris en compte.

Commission permanente : il s'agit d'une instance préparatoire au CA. Elle est n'est pas obligatoire mais sera convoquée selon les besoins et obligatoirement en juin pour la révision du règlement intérieur.

Conseils de classe : les représentants parents qui y participent représentent les parents de la classe. La charte du conseil de classe sera présentée avant le CA du 3 décembre aux parents.

CESCE : cette instance sera réunie prochainement (date à venir).

CVC : les élections de ses membres (2 par niveau) débiteront la semaine du 12 novembre sous l'égide de Mme Plaku, CPE. Mme Mendes précise qu'un conseil départemental des jeunes qui concerne les élèves de 4^{ème} est mis en place cette année par le département. Le binôme d'élèves du collège qui y participera sera choisi parmi les élèves membres du CVC. C'est le collège Denecourt qui a été sélectionné sur le canton. Il s'agit d'impliquer les élèves dans la vie démocratique de notre pays à l'image des Conseils Municipaux des Enfants.

A la demande de Mme Trotouin, Mme Plaku précise que le CVC s'est réuni 3 fois l'année dernière

CHS : le prochain CHS se tiendra le 17 décembre 2024

Prochaines dates :

Conseils d'administration : 3 décembre (budget) 18h, 7 avril (compte financier) 18h, 26 juin 18h

Commission Educative : 18 novembre (2 prévues)

Conseils de classe : début décembre pour le 1^{er} trimestre, 10 au 21 mars pour 2eme trimestre (10 au 21), Début juin pour le 3^o trimestre. Les plannings des 3 trimestre seront envoyés prochainement.

CHS : 17 décembre

Commission Restauration : 4 décembre 8h30-9h30 (possibilité pour les parents de se joindre à la réunion en visioconférence)

I - Questions budgétaires et de gestion

1. Echange Allemagne 2025

Les élèves du collège seront en Allemagne du 2 au 8 avril et les élèves allemands seront en France du 20 au 26 mai

28 élèves participants, 3 accompagnateurs,

Budget prévu de moins de 300 euros (les 15 euros du FSE ont déjà été enlevés)

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	19	Pour l'adoption :	19
Votants :	19	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

2. Echange avec Wotton

25 élèves et 3 accompagnateurs

Les élèves du collège seront en Angleterre du 13 au 20 mai

Du 3 au 8 juin les élèves anglais seront en France

Budget de 320 euros (les 15 euros du FSE ont déjà été enlevés)

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	19	Pour l'adoption :	19
Votants :	19	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

3.Voyage à Fribourg – décembre 2024

Le budget a déjà été voté lors d'un précédent CA mais le montant a été affiné de 257.93 euros

Le voyage aura lieu du 4 au 6 décembre pour 32 élèves de 5^e, 3 accompagnateurs.

4. Séjour à Lancieux

Les représentants des enseignants lisent une déclaration annonçant l'annulation du voyage à Lancieux pour les classes de 6^{ème} :

Déclaration des enseignants

A contre cœur et après mûre réflexion, les enseignants d'EPS ont pris la décision de ne pas mener à bien, cette année, le projet de voyage scolaire à Lancieux concernant l'intégralité des Sixièmes.

Plusieurs raisons les ont amenés à renoncer. Ce type de projet nécessite un travail coordonné, serein et en bonne intelligence avec la Direction. Or ces conditions ne semblent pas réunies aujourd'hui. Bien au contraire, les compétences professionnelles de l'équipe d'EPS semblent sans cesse réinterrogées et remises en cause, comme le montre le recours pour la cinquième fois en quatre ans à l'inspectrice d'EPS.

L'ensemble de l'équipe éducative ne peut que corroborer et regretter la dégradation de ce climat de confiance nécessaire à tout travail d'équipe.

Mme Mendes indique que des engagements ont été pris envers l'organisme d'accueil, les parents et les élèves et propose la tenue d'une réunion exceptionnelle le mardi 12 novembre à 17h30 afin de permettre à toutes les parties prenantes de s'exprimer sur ce sujet et de s'entendre sur une communication à destination des élèves et de leur famille.

Sont conviés à cette réunion, l'équipe EPS, l'inspectrice vie scolaire Mme Tybin, les représentants des parents, des élèves, des enseignants et l'équipe direction.

M. Bonnet relève que cette réunion n'est pas d'une instance officielle. Mme Mendes explique qu'il s'agit de permettre aux personnes concernées d'échanger, de donner l'information aux parents et de gérer les problèmes inhérents à cette décision.

En effet, l'annulation du voyage à Lancieux remet en cause le maintien des séances de Savoir nager pour tous les élèves de 6^{ème}. Les textes imposent ces séances pour les élèves non nageurs uniquement et non l'ensemble des 167 élèves de 6^{ème}.

Concernant le savoir nager, Mme Jeanson indique que les élèves de CM2 de Chartrettes ne pourront pas terminer leur cycle de piscine et ne seront pas évalués. Elle demande à ce que tous les élèves soient évalués à leur entrée en 6^{ème}.

A la question de Mme Trotouin sur le rapport avec le savoir nager, Mme Mendes explique que proposer le savoir nager à tous les élèves de 6^{ème} coûte cher. Aussi, si le projet est annulé, il n'y a pas lieu de maintenir le Savoir nager pour tous les élèves et ce, dès cette année.

Mme Houis précise que le CA n'est pas le lieu ni l'instance pour évoquer cette question, même si les enseignants expriment leur désaccord, c'est pourquoi cette réunion a été organisée.

Il est précisé que le collège ne subira aucunes pénalités financières si le voyage ne se fait pas.

Mme Glowacki annonce qu'elle n'assistera pas à cette réunion car elle n'a pas à rendre de comptes aux parents. M. Bonnet estime que cette réunion exceptionnelle en présence d'une inspectrice ne semble pas être une solution pour apaiser les tensions.

Mme Trotouin alerte sur le délai très court entre le CA et la réunion proposée : il est difficile pour les parents de s'organiser dans un temps aussi court.

M Vitrant pense qu'il faut trouver une solution pour sortir par le haut de ces difficultés de communications.

Mme Houis réaffirme que la convocation des inspecteurs marque que la volonté d'apaisement de l'équipe de direction.

Mme Mercier lui a adressé un courriel en date du 14 octobre 2024 indiquant la possible annulation du projet.

Mme Avenin suggère qu'il aurait été souhaitable qu'une voie de discussion soit trouvée dès l'envoi de ce message plutôt qu'attendre aujourd'hui.

L'équipe de direction explique avoir choisi de demander la médiation de l'inspectrice établissement vie scolaire référente du collège et de l'inspectrice EPS car la rédaction de plusieurs fiches Santé Sécurité au Travail contenant des propos jugés mensongers ou sortant du cadre professionnel, a rompu le dialogue.

Une réunion a été programmée vendredi 8 novembre 2024.

Mme Trotouin déplore l'arrêt de plusieurs projets. L'équipe de direction précise que de nombreux autres projets sont menés même si certains ne sont pas reconduits.

5. DBM : prélèvement sur fonds de roulement.

Mme Mendes indique que la situation financière du collège est catastrophique, notamment en raison d'une surestimation des recettes de la demi-pension et de reliquats suite aux travaux de réhabilitation du collège. Il n'y a plus de marge de manœuvre, il est donc nécessaire d'effectuer un prélèvement de 20641 euros sur le fonds de roulement.

5. DBM : Prélèvement sur fonds de roulement : 20641 EUROS		
AP	ALO	SRH
PHOTOCOPIES :600 euros	DECHETS : 7391,32 EUROS	STOCK AU 1er janvier: 9135,32 euros
Accompagnateur voyage : 600 euros	REVERSEMENT COP: 214,06 EUROS	
Piscine : 2700 euros		Total : 20641 euros

Le fonds de roulement s'élève à 43162,89 euros (seuil critique, 27 jours de fonctionnement).

Les services du département estiment qu'il est souhaitable de conserver un fonds de roulement qui couvre deux mois de fonctionnement pour être dans une situation sereine.

Après la DBM, le collège ne disposera plus que de 14 jours de fonctionnement en fonds de roulement soit 22521,85€.

Mme Gonin, agent comptable du collège, a émis un avis défavorable quant à cette DBM même si elle est nécessaire. Si elle n'est pas votée maintenant, il faudra le faire en 2025.

Mme Mendes a sollicité un dialogue de gestion avec les services du département pour assainir la situation.

M. Vitrant suggère de demander l'affectation d'un secrétaire général au collège, demande qui a déjà été formulée à plusieurs reprises. Un renfort du secrétaire général du collège de Vulaines sur Seine a été organisé (2 demi-journées par semaine) et une seconde secrétaire d'intendance a été recrutée.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	19	Pour l'adoption :	7
Votants :	19	Contre l'adoption :	0
		Abstention	12

6. Convention d'occupation précaire

Le loyer du logement en COP est passé à 717,65 euros (+ 100 euros de charges). Les nouvelles modalités ont été discutées avec M. Pierrot qui occupe le logement.

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	19	Pour l'adoption :	19
Votants :		Contre l'adoption :	
		Abstention	

7. Convention piscine

Convention avec la piscine de Dammarie les Lys de septembre 2024 à janvier 2025 pour deux créneaux par semaine (mardi/vendredi).

Nombre de membres		Suffrages	
Présents en début de séance :	19	Pour l'adoption :	19
Votants :	0	Contre l'adoption :	0
		Abstention	0

La convention escalade sera votée au prochain CA (en attente de signature de la mairie de Bois-Le-Roi).

II – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Charte du conseil d'administration année 2024-2025

La charte transmise ce jour sera votée au prochain CA afin de laisser le temps à chaque membre d'en prendre connaissance et proposer d'éventuelles modifications.

2. Protocole plan RCD collègue Denecourt

Dotation Denecourt : 29,5 parts de pacte contre plus de 50 parts en 2023-2024 : 15 parts dédiées au Remplacement de Courte Durée, 13 parts aux Devoirs faits et 1,5 parts aux Projets innovants. 12 parts ont été signées en ce début d'année.

Le protocole RCD est présenté et joint en annexe

3. Tableau de répartition des IMP

Chaque IMP représente 1250 euros.

Pour l'instant 7,5 IMP sur 10 ont été attribuées.

Axe du projet académique 2020-2024	Priorité	Agent	Nbre d'IMP	Nature de l'IMP	Montant de l'IMP
Axe 3 : S'ouvrir au monde	A3 Priorité 2 : Ouvrir à tous les élèves des expériences culturelles, artistiques, sportives et internationales	Mme Glowacki	1	Coordination des activités physiques sportives et artistiques	1250
Axe 3 : S'ouvrir au monde	A3 Priorité 2 : Ouvrir à tous les élèves des expériences culturelles, artistiques, sportives et internationales	Mme Mercier	1	Coordination des activités physiques sportives et artistiques	1250
Axe 3 : S'ouvrir au monde	A3 Priorité 2 : Ouvrir à tous les élèves des expériences culturelles, artistiques, sportives et internationales	Mme Plaku	1	Parcours citoyen	1250
Axe 1 : Maîtriser, partager les savoirs	A1 Priorité 1 : Ouvrir l'accès à tous les apprentissages par les savoirs fondamentaux	M. Alili	2	Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	1250
Axe 2 : Construire trajectoires de réussite	A2 Priorité 2 : Amener chaque élève à se projeter dans son avenir professionnel par des expériences concrètes	Mme Renau	0,5	Référent décrochage	625
Axe 2 : Construire trajectoires de réussite	A3 Priorité 1 : Former des citoyens éclairés et solidaires partageant les valeurs de la République	Mme Belières	0,5	Référent harcèlement scolaire	625
Axe 2 : Construire trajectoires de réussite	A3 Priorité 1 : Former des citoyens éclairés et solidaires partageant les valeurs de la République	Mme Perrin Durand	0,5	Référent harcèlement scolaire	625
Axe 2 : Construire trajectoires de réussite	A2 Priorité 2 : Amener chaque élève à se projeter dans son avenir professionnel par des expériences concrètes	Mme chevallier	1	Parcours avenir	1250

5. Projets de sorties

PROJETS DE SORTIES 2024-2025
Quelles sorties scolaires sont planifiées sur l'année 2024/2025 au travers du PASS Culture (ou autre) ? Question PEEP

- Projet West Side story : classe de 3^{ème}
- Projet Développement Durable: Mme Pronier
- Projet avec un intervenant en littérature : Mme Blas, une classe de 5^{ème}
- Projet olympisme : venue d'intervenants pour une classe de 4^{ème} et dispositif ulis
- Projet équin pour le dispositif Ulis
- Soirée gothique Mme Belières/Mme Montet
- Collège au cinéma : Mme Bardel, 2 classes de 6^{ème}

.....

6. Questions diverses

Sécurité : concernant la barrière et la demande de passage piéton, aucune nouvelle information n'a été donnée par la mairie.

Mme Mendes a fait plusieurs demandes pour que la police municipale soit présente aux heures d'entrée et de sortie du collège, en particulier le mercredi, car il y a de vraies difficultés de circulation. M. Michaud souligne qu'il a été témoin de situations dangereuses pour les élèves au niveau de la gare routière et souligne que c'est un miracle qu'il n'y ait pas eu d'accident en l'absence de passages piétons et de barrières freinant la circulation des bus. Il insiste sur la situation d'urgence et déplore le manque d'implication de la municipalité.

Les représentants des parents d'élèves vont demander à être reçus en mairie sur ce sujet.

Service restauration : les dates de prélèvement sont communiqués ce jour aux parents. Des incertitudes persistent quant aux moyens de paiement. Le collège n'est pas en mesure des informations car tout est géré par le département

Mme Mendes remercie l'équipe de restauration qui travaille chaque jour pour produire les meilleurs repas possibles malgré les difficultés d'approvisionnement.

Transports :

Depuis La Rochette : Le service départemental des transports n'est pas en mesure de mettre en place deux cars pour la Rochette à 16h30. Mme Mendes lui a fourni un chiffrage précis et complet du nombre d'élèves à transporter pour ajuster le nombre et la nature des véhicules mais aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

Depuis Chartrettes : les parents n'ont pas fait de remontées au collège mais Transdev est informé dès qu'il y a un retard. Mme Jeanson indique que les parents des enfants habitant à Chartrettes doivent saisir sur l'application Chartrettes Néocity de la mairie tout problème de transport comme certains le font déjà. Elle précise que ce sont surtout les bus de 9h qui posent problème.

Protocole Phare :

Tous les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} ont bénéficié de l'intervention de l'association Génération numérique sur les risques du numériques en particulier des réseaux sociaux source éventuelle de cyberharcèlement. Il s'avère que les élèves ont accès à des contenus inappropriés. Les parents ont un rôle important à jouer dans la prévention de ces risques en surveillant les pratiques de leurs enfants.

L'association My Family Up interviendra au mois de décembre sur la thématique du harcèlement. Mme Bélières référente pHARE avec Mme Perrin-Durant a suivi une formation pour apprendre aux élèves victimes à se défendre et rappelle le numéro permettant de signaler harcèlement 3018 C'est Mme Plaku qui fait le lien entre les élèves et les professeurs dans les situations d'intimidation. Une dizaine d'enseignants sont formés à la méthode de préoccupation partagée qui permet dans certains cas de résoudre des situations de harcèlement mais tous ont une formation de base et sont particulièrement vigilants au quotidien.

Questions de la FCPE :

- Mme Trotouin voudrait connaître le pourcentage d'enseignants contractuels pour pouvoir comparer par rapport à la situation générale en France.

- L'ouverture des toilettes reste toujours contrôlée sur les temps de récréation et de demi-pension pour limiter les dégradations, mais les toilettes sont évidemment ouvertes hors de ces temps-là à la demande des élèves.

Antoine Dupierre, représentant des élèves précise que des élèves de 6^e ont fait remonter qu'ils avaient peur d'aller aux toilettes car ils craignent de s'y faire agresser.

- Accompagnement des élèves de 3^e dans leur recherche de stage : les mairies de chaque ville sont mobilisées. Il convient de les contacter directement pour solliciter un stage auprès de leurs services. Des répertoires de professionnels ont été transmis aux parents par les professeurs principaux.

Mme Mendes clôt le conseil à 20h32.

Mme Mendes
Principale du collège

par délégation



Secrétaire de séance

N. Bonnet


